



Conseil Municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du mardi 25 mars 2025

Le mardi 25 mars 2025, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à salle d'honneur sous la présidence de M. Bruno VANDEVILLE, conformément à la convocation qui lui a été faite le mardi 18 mars 2025, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 23.

Présents

M. Bruno VANDEVILLE, Mme Laurence MORY, M. Serge GIBERT, Mme Laëtitia LAURENT, M. Jean Louis POPULAIRE, Mme Fatima GHADI, M. Arnaud GLABIEN, M. Jean-Paul CRAYE, Mme Géraldine MARCHISET, M. Bertrand SIX, M. Philippe DE GUBERNATIS, Mme Cathy DELPLANQUE, Mme Laëtitia PANNECOCKE, M. Sébastien DESCAMPS, M. Charles BEAUCHAMP, M. Gilles COQUELLE, M. Eric MAQUET, Mme Sophie LEFEBVRE, M. Éric BRIDOUX, Mme Martine PINHEIRO.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Représentés

M. Ludovic VALETTE donne pouvoir à Mme Laurence MORY, M. Bertrand MERLIN donne pouvoir à M. Eric MAQUET.

Absente excusée

Mme Stéphanie BLONDEL

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Laurence MORY est désignée pour remplir cette fonction.

Fonds Communautaire d'Investissement Solidaire 2024-2026

Sur exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Douaisis Agglo en date du 12 avril 2024, créant une enveloppe de Fonds Communautaire d'Investissement Solidaire (FCIS) permettant, sur une période de trois ans (2024-2026), aux communes de moins de 5 000 habitants de financer des projets d'investissement relevant des chapitres 20, 21 et 23 du budget ;

Considérant que ce fonds est destiné à toute commune membre de Douaisis Agglo dont la population est inférieure à 5 000 habitants ;

Considérant que ce fonds finance à hauteur de 40 % des projets d'investissement éligibles, dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible, et que la part sollicitée au titre du FCIS ne peut excéder la contribution communale ;

Vu la délibération n°2024.02557 en date du 11 octobre 2024, par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le projet d'installation de chalets dans le camping municipal ;

Vu la délibération n°2024.02531 en date du 19 août 2024, par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'affecter une partie du FCIS 2024-2026 pour les travaux de voirie rue Philippe Antoine Merlin, l'Allée Pierre Wautriche, rue du Château et de Brunémont ;

Considérant qu'il convient d'affecter une nouvelle partie de l'enveloppe du FCIS pour l'année 2025 afin de financer les travaux d'installation des chalets au camping municipal ;

Plan de financement :

Travaux d'installation des chalets :

- Montant total des travaux : **80 366,66 € HT**

Financement :

- Fonds Communautaire d'Investissement Solidaire (FCIS) : **32 146,66 € HT (40 %)**
- Part communale : **48 220,00 € HT (60 %)**

Invité à délibérer, le Conseil Municipal **DÉCIDE** :

- D'affecter une partie du Fonds Communautaire d'Investissement Solidaire (FCIS) 2024-2026 conformément au plan de financement susvisé ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PARTICIPE PAS : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (<https://www.telerecours.fr/>)

Ainsi fait les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

La secrétaire de séance

Publié le :	31/03/2025
Transmis au contrôle de légalité le :	31/03/2025